ANALYSE DES INDICATEURS DISPONIBLES EN REGION PACA SUR LE CHAMP DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES PAR LA COMMISSION DU GPROCT (*)

Sources :

Les indicateurs disponibles en région Paca sur la problématique des troubles musculo-squelettiques sont :

- ✓ *Taux de Maladies Professionnelles (MP) indemnisées*, données CARSAT-SE Paca-Corse, 2014
- ✓ *Proportion de salariés déclarant une "pénibilité au travail"*, données enquête EVREST, 2014
- ✓ *Proportion de salariés présentant au moins une plainte ou un signe clinique ostéo-articulaire estimé en lien probable ou certain avec l'activité professionnelle par le professionnel de santé-travail,* données enquête EVREST, 2014

Synthèse de la problématique en région Paca :

Selon les données EVREST, en Paca en 2014, 29 % des salariés **déclarent être souvent exposés dans leur travail à au moins une contrainte physique ressentie comme pénible** (contre 35 % en 2008).
Les ouvriers (40 %) et les employés (31%) sont les plus concernés par l'exposition à au moins une contrainte physique ressentie comme pénible.
Les secteurs dans lesquels les salariés déclarent être souvent exposés à au moins une contrainte physique « pénibles » sont principalement la construction, le commerce de détail, l'hébergement-restauration et la santé humaine - action sociale. La situation se dégrade également dans les transports et l'entreposage (logistique).

Selon le médecin du travail, 15 % des salariés présentent **au moins une plainte ou un signe clinique ostéo-articulaire estimé en lien probable ou certain avec l'activité professionnelle** (chiffres stables depuis 2008). Les emplois les moins qualifiés sont les plus concernés, ainsi que les salariés de plus de 45 ans.
Les hommes présentent majoritairement des signes cliniques d'affections du rachis lombaire, et les femmes sont les plus concernées par les affections des membres supérieurs, des membres inférieurs et rachis-cervicales.
Les secteurs dans lesquels les salariés présentent au moins un signe clinique en lien probable ou certain avec l'activité professionnelle sont principalement : les activités de services (situation qui se dégrade depuis 2008), la construction, le commerce et l'industrie manufacturière.

Dans le régime général en région Paca-Corse, **8 maladies professionnelles indemnisées sur 10** sont des TMS (contre 9 sur 10 au niveau national).
Elles concernent en majorité les membres supérieurs.
Les tendances observées dans notre région sont :

- une baisse du taux de MP indemnisées pour les affections des membres supérieurs,
- une stabilité du taux de MP indemnisées pour les affections du rachis lombaire et des membres inférieurs.

Les hommes sont les plus concernés par l'indemnisation des affections touchant le rachis lombaire et les membres inférieurs.
Les secteurs d'activité les plus concernés par l'indemnisation des MP sont :

- le secteur « Bois, papier-carton, textile, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu »
- le secteur du BTP

Mais on peut noter également une augmentation du taux de MP indemnisées dans le secteur des services II (+114%), de l'alimentation (+53%), et de la métallurgie (+47 %).
Toutes les zones d'emploi sont concernées, mais l'on retrouve une prévalence plus forte à : Orange, Avignon, Manosque, Digne-les-Bains, Salon de Provence et Toulon.

Actions menées par les acteurs régionaux dans le cadre du PRST3 Paca

11 actions inscrites au PRST3 interviennent sur le champ des TMS :

Interventions de niveau stratégique, de développement des ressources et/ou du partenariat :

- Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence Alpes Côte d'Azur - SISTEPACA
- Etude sur les actions de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en région PACA

Interventions opérationnelles sur le milieu de travail, et/ou auprès des travailleurs :

- **Culture de prévention / prévention primaire :**

- Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les Très Petites Entreprises
- Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- BTP – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied)
- TMS - Prévention des Troubles Musculo Squelettiques - Programme "TMS Pros"
- TMS - Prévention des risques professionnels dans les magasins de bricolage
- Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute-montagne
- Cluster Qualité de Vie au Travail dans les établissements de santé en région PACA
- Action de prévention des risques liés à l'utilisation des terres de filtration vinicoles

- **Culture de prévention / formation initiale et continue :**

- Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés

Commentaires et analyse de la commission

- **Pertinence et/ou suffisance des indicateurs disponibles :**

Les données relatives à l'exposition professionnelle fournies par l'enquête EVREST, sont un complément utile au suivi du taux de MP indemnisées. Elles permettent notamment de mettre en évidence des secteurs en difficulté, alors même qu'ils n'apparaissent pas dans les chiffres de MP indemnisées.

Les indicateurs ne sont pas disponibles dans le TBST pour le régime agricole.

- **Examen des données :**

On peut noter que l'augmentation de l'indemnisation des MP dans les secteurs des services II (+114%), de l'alimentation (+53%) est cohérente par rapport aux données EVREST qui pointent ces secteurs comme étant exposés.
Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, pourtant très exposé, n'apparaît pas dans les données des MP indemnisées ce qui soulève la question d'une sous-déclaration chez les salariés de ce secteur.

Les acteurs régionaux, conscients de cette problématique dans ce secteur, en font une priorité d'action en Paca, ce qui est une bonne initiative.

Les données relatives aux zones d'emploi touchées méritent d'être communiquées aux acteurs territoriaux afin qu'une action spécifique puisse être menée sur ces territoires.

Les membres de la commission s'interrogent sur la baisse du nombre de MP indemnisées sur les TMS des membres supérieurs : ils se demandent si cette baisse peut être liée aux changements de tableaux MP57A en 2011 ? cela peut-il être aussi une conséquence de l'augmentation du recours aux prestations de service internationales et du détachement des travailleurs ? ou encore une amélioration de l'affectation des MP indemnisées affectées au compte spécial (8.6 % entre 2012-2014 contre 15.5 % en 2005-2008)

Observation et avis du GPROCT :

Observations et avis du CROCT :

(*) Conditions de réalisation :

Analyse du tableau de bord régional de santé au travail – édition 2016 par la commission « analyse des indicateurs régionaux de santé au travail ». Travaux menés du 2 février au 24 avril 2018